

Compte rendu

Conseil municipal du 7 octobre 2016

1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 17 juin 2016 – Approbation

(à l'unanimité).

2 - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions, des marchés passés après procédure adaptée, des marchés relatifs aux fournitures et prestations récurrentes, ainsi que des avenants aux marchés mentionnés dans les tableaux ci-après,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - Conseil municipal – Désignations diverses.

Le Conseil délibère et,

1. décide, à l'unanimité, de ne pas se prononcer par vote à bulletin secret pour ces désignations,
2. désigne, par 14 abstentions, M. SOBZAK, membre de la Commission culture, patrimoine, international et coopération décentralisée (18 membres), ainsi que du Conseil d'Administration du Centre Culturel Européen et du Conseil d'administration de la maison de l'Europe,
3. désigne, par 14 abstentions :
 - Mme PADOVANI, membre des Conseils d'écoles maternelle et élémentaire Fellonneau,
 - M. ASSEH, membre du Conseil de l'école primaire Léon Say.
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

4 - Subventions au titre des actions éducatives – Conventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 325 901 €,
2. approuve les conventions avec l'Amicale laïque des Marsauderies, l'association « les Gens de la lune », les avenants avec les associations ALPAC (Amicale Laïque de Saint-Joseph de Porterie), ACE (Association Culturelle de l'Été), Corto Loisirs, Les Francas Loire-Atlantique, Peuple et Culture Loire-Atlantique et Unis Cité,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville aux classes de découvertes Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de la subvention aux organismes gestionnaires des écoles privées sous contrat d'association au titre de la participation à l'organisation de classes de découvertes pour un montant total de 54 000 €, selon la répartition proposée,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 - Groupe scolaire Louise Michel – Extension de l'école maternelle – Validation du programme – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le programme de l'opération d'extension de l'école Louise Michel ainsi que l'enveloppe financière s'y rapportant d'un montant de 1 000 000 € TTC.
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

6A - Quartier nouveau Malakoff – Création d'un lieu de production et de création de spectacles vivants – Programme – Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Demande de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le programme de l'opération de construction d'un lieu de production et de création de spectacles vivants, ainsi que son enveloppe financière de 2 170 039,49 € TTC, dont 1 698 132 € TTC affectés aux travaux,
2. approuve le recours à la co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération, avec la Société Coopérative Maison Familiale de Loire-Atlantique,
3. autorise Mme le Maire à signer au nom de la Ville la convention de co-maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération,
4. désigne M. MARTINEAU, représentant de la Ville de Nantes au sein de la Commission d'appel d'offres dédiée à l'opération,
5. autorise Mme le Maire à solliciter des participations financières auprès de l'Etat, du Conseil Régional et d'éventuels autres partenaires potentiels de la Ville, pour la réalisation de cette opération, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

7 - Politique publique petite enfance – Nantes Métropole Habitat – Construction d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Subvention d'investissement – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention d'investissement de 200 000 € à Nantes Métropole Habitat dans le cadre du projet présenté ainsi que la signature de la convention de financement s'y rapportant et jointe en annexe,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

8 - Politique publique petite enfance - Association A l'Abordage – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le projet de convention triennale (2016-2018) proposé entre l'association A l'Abordage et la Ville, ainsi que le versement de subventions d'un montant total de 15 500 € au titre de l'année 2016,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(1 non participation au vote).

—

9 - Multi-accueils municipaux – Accueil des enfants en situation de handicap et/ou de difficultés de développement – Convention de partenariat entre la Ville et le Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP) polyvalent des Hauts Thébaudières – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le projet de convention entre la Ville et le Centre d'Action Médico-sociale Précoce polyvalent des Hauts Thébaudières en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicaps et/ou de difficultés de développement.
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

10 - Politique Jeunesse – Programme d'investissements d'Avenir (PIA) – Convention - Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes de la convention pluriannuelle entre la Ville de Nantes et l'ANRU,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

11 - Associations Adolescence et Jeunesse – Quatrième répartition de subventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations, selon la répartition proposée pour un montant global de 38 530 €,
2. approuve les termes de l'avenant à conclure avec l'association Quais de la Mémoire (annexe 2),
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

12 - Associations Vie Etudiante – Troisième répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions en faveur des associations et établissements publics selon la répartition proposée, pour un montant total de 22 351 €,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

13 - Vie associative – Quatrième répartition de subventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée pour un montant de 133 224 € (annexe 1),
2. approuve les termes des avenants, entre la Ville et les Associations :
 - Regart's – Avenant n°10 à la convention du 8 février 2013,
 - FAL – Avenant n° 3 à la convention du 6 décembre 2013,
 - PING – Avenant n°3 à la convention du 6 décembre 2013
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

14 - Politique publique Egalité femmes – hommes : rapport annuel 2015 – Présentation.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte du rapport de la Ville de Nantes sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, au titre de l'année 2015, qui lui a été transmis conformément à la réglementation.

—

15 - Sports – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution d'une subvention de 657 612 € en faveur de NGE dans le cadre de la convention de gestion de la patinoire du Petit Port conclue entre la Ville et Nantes Métropole, approuvée le 17 juin 2016,
2. approuve le versement de subventions en faveur des associations sportives selon la répartition présentée en annexe n° 1, soit 19 000 € pour l'investissement et 131 516 € pour le fonctionnement,
3. approuve les avenants et conventions ci-joints avec les associations suivantes :
 - NANTES ATLANTIQUE HOCKEY GLACE ;
 - CERCLE D'AVIRON DE NANTES ;

- WEST FUTSAL ;
- BELLEVUE ATHLETIQUE FORME ;
- LA SAINT-PIERRE ;
- LA MELLINET ;
- ESPERANCE SAINT-YVES ;
- METALLO SPORTS CHANTENAYSIEN ;
- ETOILE DU CENS ;
- DON BOSCO SPORTS NANTES ;
- JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE DE BELLEVUE ;
- CSC LA LAETITIA ;
- RACING ATHLETIC CLUB CHEMINOTS ;
- HANDBALL CLUB NANTAIS ;
- NANTES BELLEVUE BOXE,

4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 - Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Convention avec l'association Avenir Santé – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes de la convention annuelle avec l'association Avenir Santé ainsi que le versement de la subvention de 43 500 € à cette association.
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 - Atelier Santé Ville – Subvention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention proposée par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, portant sur l'attribution d'une subvention de 34 000 € à la Ville de Nantes, au titre de l'Atelier Santé Ville, pour l'année 2016,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 - Bureaux des Projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions en faveur des projets, selon la répartition proposée pour un montant de 14 000 €,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 - Echanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes Volet Europe/International – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions en faveur des établissements scolaires et des associations se proposant de développer des actions à caractère européen et international, pour un montant de 11 480 €, conformément au tableau joint en annexe 1,
2. approuve la signature des conventions à conclure avec la ville de Sarrebruck (annexe 2), l'AFCCRE (annexe 2 bis), et le CCFA (cf annexe 2 ter),
3. approuve le versement des bourses CLAP Projets Collectifs Volet Europe/International, pour un montant de 5 460 €, conformément au tableau joint en annexe 3,
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 - Développement culturel – Quatrième répartition de subventions – Convention et avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

NANTES EVENEMENTS MUSIQUES ORGANISATIONS (investissement)	15 000 €
SCIENCE 89	10 000 €

et autorise le versement des subventions proposées,

2. approuve le versement d'une subvention au bénéfice du GIP Cafés Culture pour un montant de 6 500 €,
3. approuve le versement d'une subvention dans le cadre du dispositif des emplois aidés pour un montant de 1 419 € selon le détail figurant dans la présente délibération,
4. approuve le versement de subventions pour un montant global de 73 300 € selon le détail figurant en annexe 4,
5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

21 - Structures culturelles conventionnées – Conventions et avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention d'investissement avec l'association « CENTRE DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL – LE LIEU UNIQUE » à hauteur de 39 949 € et autorise le versement de la subvention proposée,
2. approuve l'avenant avec l'association « ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ETE » à hauteur de 90 000 € et autorise le versement de la subvention proposée,
3. approuve la convention cadre définissant le partenariat entre la Ville de Nantes, le Fonds de Dotation pour le Développement Culturel et la SAEM La Folle Journée pour les années 2016 et 2017,
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(11 non participations).

—

22 - Culture - Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions et tarifs – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'acquisition de la météorite NWA 10734 ainsi que la signature de la convention correspondante, et sollicite une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France (FRAM) (annexe 1),
2. approuve les acquisitions d'œuvres ainsi que la signature des conventions correspondantes, et sollicite, dans ce cadre, une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France (FRAM) (annexes 2 et 3),
3. approuve l'ajustement des modalités tarifaires pour les locations de salles du Conservatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 tel que précisé en annexe 4,
4. autorise la signature de la convention cadre définissant le partenariat entre le Conservatoire et l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) (annexe 5),
5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

23 - Développement culturel – Convention de partenariat culturel entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes de la convention de partenariat culturel entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

—

24 - Politique de la Lecture publique et du livre – Avenants – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

- Cité des Congrès	80 000 €
- Maison Fumetti	10 000 €,
- Lire.....	2 100 €.

2. approuve la convention à passer avec l'ARALA définissant les conditions de remboursement d'un objet d'une valeur de 189,97 € disparu lors d'une exposition à la médiathèque Floresca Guépin,
3. approuve le legs des archives d'Hélène Cadou d'une valeur de 40 000 € et la convention qui en définit les conditions et les droits moraux afférents à son œuvre,
4. confie à Anne Morillon, sociologue, membre de l'association TOPIK, et participante du projet « Encyclopédie des migrants », le commissariat scientifique de cette manifestation et propose d'approuver la convention qui définit les modalités de ce partenariat,
5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(5 non participations).

25 - Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. décide d'accorder cinq bourses aux artistes sélectionnés, chacune d'une valeur de 6 000 €, dont le versement est échelonné sur deux ans à parts égales,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 - Politique publique du patrimoine – Subventions – Avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes de l'avenant n°1 conclu avec l'association Centre d'Histoire du Travail, ainsi que l'attribution à son profit d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 4 000 € (annexe n°1) ;
2. approuve l'attribution d'une subvention d'investissement de 996 € à l'association « Auto Rétro Nantes Océan » ;
3. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'association « Poisson Volant » ;
4. approuve les termes de l'avenant n°4 à la convention du 13 janvier 2014 conclu avec l'association Mémoire d'Outre Mer, ainsi que l'attribution à son profit d'une subvention d'équipement exceptionnelle de 6 000 € (annexe n°2) ;
5. approuve l'attribution des subventions de ravalement aux copropriétés et propriétaires, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural du centre ancien, pour un montant total de 195 017,25 € selon la répartition proposée ;
6. décide de demander une subvention auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles Pays de la Loire) de la Région des Pays de la Loire et du Département de Loire-Atlantique, à l'occasion des travaux de restauration du voilier le « Vezon » ;
7. approuve le dépôt d'ouvrages « Quartiers, à vos mémoires » à la Librairie Durance, avec une remise de 30 % sur le prix de vente actuellement en vigueur de 10 € ;
8. autorise la gratuité de droits iconographiques pour l'utilisation de reproductions d'œuvres du Musée d'Histoire du Château des ducs, au profit du Musée de la Marine de Loire, dans le cadre d'une exposition présentée au grand public,
9. autorise la gratuité de droits iconographiques pour l'utilisation et la diffusion de ressources documentaires des Archives de Nantes et de la Bibliothèque municipale de Nantes, au profit du Lycée Guist'hau, afin d'organiser une exposition présentée au grand public, à l'occasion du centenaire de la rencontre entre Jacques VACHE et André BRETON,
10. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

27 - Dénomination de voies publiques et d'un équipement public – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les dénominations de :
 - « allée Frida Kalho » à la voie reliant la rue de la Tour d'Auvergne à la rue La Noue Bras de Fer,
 - « allée Niki de Saint Phalle » à la voie reliant l'allée Frida Kalho à la rue Arthur III,
 - « allée Louise Bourgeois » à la voie reliant l'allée Niki de Saint Phalle à la rue de la Tour d'Auvergne,
 - « allée Lucy Stone » à la voie reliant le mail des Chantiers au boulevard de la Prairie au duc,
 - « place Clémence Lefevre » à la place située rue François Albert,
 - « impasse Louis Momesson » à la voie reliant la rue du Perray au Pôle Maintenance et Ateliers,
 - « gymnase Lucien David » au gymnase Le Baut, 4 rue des Renards.
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

28 - Transactions immobilières diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le principe des transactions immobilières décrites ci-dessus et autorise la signature des actes, conventions et avenants qui s'y rapportent, la modification de la délibération du 5 février 2016 ainsi que la signature de la convention de servitude au profit de la SAMO dans la parcelle concernée,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

29 - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'adaptation du tableau des effectifs,
2. approuve la signature de la convention de mise à disposition du personnel entre la Ville de Nantes et le CCAS de Nantes,
3. approuve la signature de la convention Geonantes entre la Ville de Nantes et les communes de la Métropole,
4. approuve la mise en œuvre d'un abattement sur le régime indemnitaire pour les agents contractuels bénéficiant d'une augmentation de rémunération résultant de la mesure de transfert primes/points dans le cadre du PPCR,
5. approuve les évolutions réglementaires relatives au cadre d'emplois des directeurs de police municipale, ainsi que l'indemnité concernant le travail intensif de nuit,
6. approuve les mesures d'ajustement du régime indemnitaire dans le cadre des scrutins électoraux,
7. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
8. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

—

30 - Règlements intérieurs de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de Délégation de Service Public,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

—

31 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de pain frais dans les écoles,
2. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition du système RFID pour les bibliothèques,
3. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les missions d'assistance économiques, techniques et financières pour les opérations de travaux de gros entretien et de rénovation,
4. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les missions de contrôles et assistances techniques sur le patrimoine immobilier,
5. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les missions de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de bâtiment,
6. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture, l'installation et la maintenance de la signalétique et équipements pour la mise en accessibilité pour les bâtiments et sites,
7. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation de télésurveillance, d'intervention et de maintenance des systèmes d'alarmes intrusion, incendie, contrôle d'accès, vidéosurveillance, sonorisation et de confort,
8. approuve le projet de restauration des couvertures du Théâtre Opéra Graslin, l'enveloppe financière de 1 400 000 € TTC dont 1 200 000 € TTC pour les travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,

9. approuve le projet de travaux d'entretien durable, d'amélioration des conditions d'utilisation et de réfection du Système de Sécurité Incendie du Lieu Unique, l'enveloppe financière de 800 000 € TTC dont 700 000 € TTC pour les travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
10. autorise Mme le Maire à signer le marché relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec la société GAZPROM pour un montant de 1 443 039,63 € TTC,
11. autorise Mme Le Maire à signer le marché subséquent n° 3 concernant l'accueil et l'animation périscolaire avec Nantes Action Périscolaire pour un montant de 10 420 790 € HT (partie forfaitaire),
12. autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 29 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole et l'E.S.B.A.N.M.,
13. autorise Mme le Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié (article 30 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics) en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables,
14. autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci,
15. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 - Rapport d'activité de Nantes Métropole – Information.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte de la communication donnée au Conseil municipal, au titre de l'exercice 2015, du rapport d'activité de Nantes Métropole et du compte administratif correspondant,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

33 - Décision modificative 2016 n° 2 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'ensemble des modifications budgétaires du Budget Ville (budget principal),
2. approuve les propositions des jurys des CLAP telles qu'exposées ci-dessus et autorise les versements des subventions et bourses afférentes,
3. approuve le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'Association d'Action Educative 44 (AAE44) dans le cadre du soutien à l'Espace Conseil Parents-Enfants proposé par l'association à la Maison de Justice et du Droit de Nantes Dervallières,
4. approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € au Comité Laïcité République Nantes – Pays de la Loire dans le cadre du colloque en date du 4 octobre dernier sur l'égalité entre les femmes et les hommes,
5. approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Mouvement du Nid qui agit sur les causes et les conséquences de la prostitution, dans le cadre de l'intervention de Mme Claudine LEGARDINIER – journaliste spécialisée sur les droits des femmes,
6. approuve la participation de la Ville pour un montant de 2 188,24 € (ou 1 094,12 € x 2) au financement d'un téléphone pour les années 2015 et 2016, dans le cadre du dispositif « Téléphone Grave Danger » pour l'aide aux victimes,
7. approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Accueil, Migrants Sans Frontière » (AMSF) dans le cadre de l'accueil et l'accompagnement de l'intégration des familles de migrants et des personnes isolées – association implantée sur Nantes-Sud,
8. accorde son soutien financier par une subvention d'un montant de 1 500 € à l'ASCODE – association des élus municipaux de Loire Atlantique pour la coopération avec les pays en voie de développement,
9. approuve l'avenant n°2 à la convention du 14 décembre 2012 avec l'association Unis-cité,
10. approuve le montant de la subvention annuelle de fonctionnement de l'association Unis-cité pour l'année 2016, soit 3 475 €,
11. approuve le recouvrement du trop versé de la subvention principale au Comité des Œuvres Sociales à hauteur de 54 265,75 €, ainsi que le versement de la subvention complémentaire d'un montant de 69 969 €,
12. autorise la signature de l'avenant à la convention financière avec le COS relatif à une nouvelle prolongation d'un an de la durée de la convention initiale, et de la convention de mise à disposition du personnel près du COS,
13. autorise le versement d'une subvention de 193 000 € à l'ACCOORD au titre du soutien à l'investissement de la Ville,
14. approuve les annulations, ajustements et reversements de subventions versées ou à verser aux différents partenaires tels que précisés ci-dessus,

15. approuve les nouvelles dispositions tarifaires du Cours Municipal de Botanique,
16. approuve la tarification proposée pour la manifestation Nant'Arctique 2016,
17. approuve l'octroi de la garantie de la Ville de Nantes aux titulaires de documents ou de titres émis par l'Agence France Locale dans les conditions exposées précédemment et autorise Mme le Maire ou son représentant dûment habilité, pendant l'année 2016, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Nantes, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe,
18. approuve le coût d'opération prévisionnel pour la réalisation des travaux d'aménagement intérieur de la mairie de quartier Nantes sud et autorise Mme Le Maire à solliciter des participations financières auprès des partenaires potentiels pour la réalisation de cette opération,
19. approuve le protocole d'accord conclu entre la Ville de Nantes, la société BOUYGUES Immobilier, BOUYGUES Bâtiment Grand Ouest, AGUA Concept, l'AFUL de la Cour du Martray et plusieurs riverains de la rue Sarrazin.
20. approuve les conditions d'exercice de la délégation au Maire en matière de gestion de la dette,
21. approuve les nouvelles conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales et leurs avenants concernant les 3 lieux d'accueil enfant-parent municipaux.
22. approuve la modification du taux de l'emprunt garanti par la Ville lors du Conseil municipal du 29 janvier 2010 à l'Association Rêve et Ritournelle, à savoir un taux fixe de 2,01 % TEG au lieu de 3,85 % initialement, dans les termes de l'avenant joint et à signer en annexe à la présente délibération,
23. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus,
24. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes physiques ou des associations citées ci-dessus,
25. accepte de prononcer en non valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable Municipal à hauteur de 134 208,45 €,
26. approuve les créances éteintes transmises par le Comptable municipal pour un montant de 44 736,69 €,
27. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 avis contraires).

(8 non participations).

Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.

La Secrétaire de Séance,

Aïcha BASSAL